

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20201216-422020-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Séance du 16 décembre 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU).

Membres excusés : (1) Mme VINDY.

Date de convocation : 11 décembre 2020.

Délibération n° : 42-2020

Objet : Ressources Humaines - Recrutement par contrat du Directeur du centre de jour Les Marronniers

Le poste de Directeur du centre de jour Les Marronniers sera prochainement vacant.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Sous l'autorité d'un cadre administratif, lui-même positionné sous l'autorité de la Directrice de l'Action Sociale, Directrice Générale du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, la personne recrutée aura en charge les missions suivantes :

- animation et pilotage d'une équipe pluridisciplinaire. La personne recrutée accompagnera l'équipe médico-sociale à la recherche et à la réalisation d'ateliers novateurs en faveur de la prise en soin d'un public très fragilisé par la maladie. Elle supervisera les suivis des projets personnalisés d'autonomie et de soins de chaque personne.
- gestion administrative et comptable du centre.
- réalisation de soins infirmiers en l'absence de l'infirmière.
- conduite des entretiens d'admission en alternance avec l'infirmière et des entretiens de fin de prises en charge.
- développement des modalités d'intervention en faveur des aidants.
- concertation régulière avec le Directeur de l'EHPAD Pierre Laroque, situé dans le même bâtiment et prestataire du service de restauration.
- développement du réseau partenarial concerné par les maladies neuro-évolutives.

- cadre d'emplois de référence : infirmiers territoriaux en soins généraux.
- conditions de recrutement : diplôme d'État d'infirmier ou titre de formation d'infirmier responsable des soins généraux.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (prime de service et de sujétions spéciales et prime de service) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

A cela s'ajoutera une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Il est donc proposé de pourvoir à ce poste pour une durée de 3 ans renouvelable.

Par conséquent, les membres du Conseil d'administration :

- autorisent le Président à engager le directeur du centre de jour Les Marronniers par un contrat de 3 ans, renouvelable ;
- décident que la rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- disent que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1